



Numéro de l'acte	2014-31-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-31

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Création d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et Comité Technique (CT) – Fixation du nombre de représentants du personnel – Désignation des représentants élus – Modification sur le paritarisme numérique

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Par délibérations en date du 12 juin 2014 et du 30 septembre 2014, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre de représentants du personnel au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et a procédé à la désignation des représentants de la collectivité territoriale, dont les noms étaient les suivants :

- Alain RICOUART
- Dominique SAUDEMONT
- Laurence DELAVAL
- Dominique GODART

Madame le Maire étant Présidente de droit.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de corriger les dites délibérations en supprimant la mention du « non paritarisme », puisque ce paritarisme a été maintenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De confirmer le paritarisme numérique au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 14 avril 2015
Le Maire,

Caroline SAUDEMONT